École fondamentale communale
Groupe A
Implantation de Roselies

Projet d'école
2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023

École communale de Roselies
Rue Jules Destrée, 2
6250 Roselies
✉ ecomroselies@hotmail.com
✆ 0474/ 33.04.26
☎ 071/39.34.46

Table des matières

1) Introduction 2-3

2) Nos spécificités 4-5

3) Nos valeurs 5-6

4) Nos objectifs spécifiques 6-8

5) Nos méthodes

a. Assurer la réussite de chaque élève 8-11

b. Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire 11

c. Encadrer de manière optimale les élèves à besoins spécifiques 11-12

d. Favoriser l'accès à la culture et à la lecture 12-13

e. Promouvoir l'accès aux sports 14

f. Promouvoir la citoyenneté, la santé et l'éducation aux médias 15

g. Harmoniser la transition entre l'enseignement primaire et secondaire 16

h. Prévenir les discriminations et les violences 16-17

i. Collaborer avec les parents, intensifier les liens famille-école 17

j. Orienter les élèves 18

k. Veiller à l'accès de la scolarisation pour tous 18

6) Nos projets 19-21

1) Introduction

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes de l'équipe éducative.
Il s'inscrit dans le Décret Missions de 1997 qui est enrichi par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence (2018).

a. Les 4 objectifs du Décret Missions (art.6)

☞ *Respect des droits de l'enfant*

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves :

- en favorisant l'autonomie de chaque enfant ;
- en tenant compte du rythme de chaque enfant ;
- en harmonisant les transitions (passage maternelle/primaire et primaire/secondaire) ;
- en utilisant l'erreur comme outil de régulation, de progression.

☞ *Maitrise des compétences*

Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre pour leur âge et à prendre une place active dans la vie économique et culturelle :

- en donnant du sens aux apprentissages (situations de vie, défis, …) ;
- en mobilisant des compétences transversales et disciplinaires dans une même démarche ;
- en proposant une démarche active, participative et réflexive ;
- en prenant en compte la continuité des apprentissages, l'organisation en cycles fonctionnels.

☞ *Citoyen responsable*

Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures :

- en favorisant la sociabilisation de chaque enfant ;
- en proposant des travaux de groupe (affinités, besoins, …) ;
- en permettant à chaque enfant d'exprimer son avis, son opinion avec respect ;
- en privilégiant le développement des pratiques démocratiques au sein de la classe, de l'école.

☞ *Citoyen responsable*

Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale :

- en pratiquent l'évaluation formative ;
- en tenant compte des besoins, des préoccupations de chaque enfant ;
- en s'appuyant sur les réalités sociales et culturelles des enfants.

b. Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence

Différentes enquêtes (Pisa, Pearls) travaillant sur l'atteinte des compétences chez nos élèves démontrent que notre enseignement en Fédération Wallonie Bruxelles a besoin de plus d'équité, d'efficacité et d'efficience. Pour atteindre ces trois visées, sept objectifs d'amélioration ont été définis par le Gouvernement.

- ✓ Augmenter les savoirs et les compétences des élèves.
- ✓ Augmenter la part des jeunes diplômés dans l'enseignement secondaire supérieur.
- ✓ Améliorer l'égalité des chances.
- ✓ Diminuer le taux de redoublement et le décrochage.
- ✓ Réduire les changements d'école au sein du tronc commun.
- ✓ Augmenter l'inclusion des élèves à besoins spécifiques.
- ✓ Augmenter les indices du bien-être à l'école et du climat scolaire.

On peut comparer le projet d'établissement à une carte d'identité détaillée de l'école. Il s'inscrit dans la continuité des projets éducatifs et pédagogiques du Pouvoir Organisateur afin d'en respecter les valeurs et d'en atteindre les objectifs.

Ce projet est un outil de communication vers l'extérieur. Il est de ce fait destiné aux élèves, aux parents, aux partenaires extérieurs, au Pouvoir Organisateur, … C'est aussi un outil de clarification vers l'intérieur. Il est donc destiné également à l'équipe qui travaille au sein de l'école, afin de construire une vision commune et afin de rappeler au personnel en fonction ou de présenter aux nouveaux membres les choix pédagogiques de l'équipe.

Il a été élaboré par l'ensemble de l'équipe éducative en tenant compte des élèves et de l'environnement social, culturel et économique de l'école. Il a été approuvé lors de la réunion du Conseil de Participation.

Celui-ci représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant votre enfant dans notre école, vous en acceptez les choix pédagogiques et les actions concrètes tels qu'ils sont définis dans le présent document.

2) Nos spécificités

Notre volonté est de placer les élèves au centre des apprentissages, comme acteurs de leur propre formation avec comme perspective de former des adultes libres et autonomes, en les inscrivant aussi au centre de l'école.

- ☞ L'école comme lieu d'apprentissage,
- ☞ L'école comme lieu d'aide et d'accompagnement,
- ☞ L'école comme lieu de vie,
- ☞ L'école comme lieu d'épanouissement.

Bref, l'école en laquelle il se reconnaît.

Pour s'épanouir, découvrir, apprendre et être curieux, l'enfant a besoin de conditions favorables pour développer en confiance tout son potentiel. Notre école offre aux élèves, un cadre de vie serein et bienveillant dans lequel chacun se sent écouté et en sécurité.
Notre école partage des caractéristiques qui font la spécificité de l'enseignement communal d'Aiseau-Presles :

- une école de proximité - ancrée dans son quartier,
- une école avec un encadrement de qualité,
- une école avec des locaux lumineux et récents.

Dès la section maternelle, les classes sont organisées en ateliers. Les classes sont divisées géographiquement en zones d'activités distinctes (coin bibliothèque, coin théâtre, coin douillet, coin construction, …) ce qui favorise dès le plus jeune âge l'acquisition de l'autonomie et l'apprentissage de la vie sociale au sein du groupe-classe.

Les enseignantes travaillent la gestion des émotions par le biais de séances de relaxation, de psychomotricité et d'éducation physique aidant à développer chez l'élève son plein potentiel, à gérer ses angoisses, à le motiver pour l'apprentissage et à améliorer l'estime de soi et la concentration comme facteurs indispensables pour des conditions de travail optimales.

De plus, notre école communale est ouverte à la diversité des idées, en s'inscrivant pleinement dans le respect du décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné.

Notre établissement est un lieu :
- où la diversité des idées est acceptée, l'esprit de tolérance est développé et chacun est préparé à son rôle de citoyen responsable dans une société pluraliste ;
- où l'on respecte la liberté de conscience des élèves ;
- où aucune vérité n'est imposée aux élèves, ceux-ci étant encouragés à rechercher et à construire librement la leur.

3) Nos valeurs

*** La solidarité**

La solidarité est un rapport réciproque entre adultes, entre les enfants et entre adultes et les enfants. C'est donner la priorité aux choix collectifs sur les priorités individuelles. Notre école communale développe une pédagogie basée sur des activités et des stratégies d'apprentissage qui engendrent la coopération, la collaboration et la complémentarité en respectant les différences de chacun.

*** Le vivre ensemble et le respect**

C'est permettre à chacun le droit à la différence, le droit à la parole, à la participation, aux prises de décision.
Notre école accorde une attention particulière à chaque enfant quelle que soit son origine sociale et/ou culturelle. Elle développe une forme de démocratie participative où tout acteur y compris l'enfant doit avoir son mot à dire sur ce qui le concerne dans le fonctionnement de l'école.

*** L'autonomie**

C'est pouvoir prendre des décisions, savoir s'exprimer, conduire à terme ses projets, s'évaluer en s'appuyant sur ses ressources propres. Les enseignants mettent en pratique des stratégies qui amèneront l'enfant à grandir en étant acteur de sa formation et qui lui permettront d'évoluer dans un milieu stimulant.

*** La tolérance**

C'est reconnaître le droit à la différence d'avis, d'idées, d'opinions, d'actions et de jugements de valeur. Notre établissement est le point de rencontre, le milieu social, le lieu où on étudie, où on joue ensemble, où on partage la vie des autres enfants.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques, elle est une école de la tolérance. Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions.

*** La responsabilité**

C'est assumer ses choix et ses actes en connaissance des droits et des devoirs conséquents. Notre école conduit les enfants à devenir des citoyens responsables en favorisant l'apprentissage des responsabilités où chacun a des droits et aussi des devoirs. Un cadre de règles est mis en place et se veut évolutif à mesure que l'enfant grandit.

4) Nos objectifs spécifiques

Parmi les 7 objectifs d'amélioration définis par le gouvernement, voici les 3 sélectionnés par l'équipe éducative et qui seront travaillés dans les classes durant les 6 prochaines années scolaires.

✐ **Augmenter les résultats de nos élèves en mathématiques.**

Nos stratégies **:**

- Assurer la continuité en grandeurs et dans les autres matières en mathématiques de la 1ère maternelle à la 6ème primaire.
- Construire avec les élèves des référentiels évolutifs.
- Utilisation de manuels attrayants.
- Mise en place d'activités motivantes et issues du vécu de l'enfant.
- Favoriser davantage les manipulations au sein des apprentissages mathématiques.
- Diversifier le matériel mathématique selon les besoins des enfants.
- Pratiquer une pédagogie active et ludique où les enfants sont les propres acteurs de leurs apprentissages.

✐ **Réduire le taux des élèves faisant partie des 10% les plus faibles au CEB.**

- ❖ Améliorer les apprentissages en favorisant la continuité de la classe d'accueil à la 6ème primaire.
- ❖ Renforcer l'encadrement et le suivi des élèves en difficultés par le biais d'un dossier personnalisé qui le suivra tout au long de son parcours scolaire.
- ❖ Développer nos pratiques de différenciation selon les différents profils d'apprentissages.
- ❖ Mise en place d'aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques.
- ❖ Utiliser les outils numériques en aide aux enfants en difficultés.
- ❖ Développer les connaissances des enseignants sur les méthodes pédagogiques et sur la différenciation afin d'aider de manière optimale les élèves selon le type de difficultés rencontrées.
- ❖ Adaptation de nos méthodes d'évaluations selon les besoins des élèves par le biais d'évaluations diagnostiques, formatives, de ceintures de compétences et d'un plan de travail. Les enseignants n'évaluent plus les élèves avec des points mais selon le niveau d'acquisition des compétences à atteindre. Ce nouveau mode d'évaluations permet aux enfants de renforcer leur confiance en leurs capacités et d'éviter un sentiment de compétition avec les autres élèves.

✐ **Augmenter le taux de redoublement internalisé** (part des élèves qui restent dans notre école parmi ceux qui redoublent).

- Collaborer avec des partenaires extérieurs (logopèdes, pédopsychiatres, orthophonistes, …).
- Informer et impliquer davantage les parents dans la scolarité de leur enfant par le biais de réunions individuelles selon les besoins et par l'utilisation d'une plateforme numérique.
- Favoriser un climat de bienveillance par la mise en place d'un mode de communication non violente, de rituels, de cercles de parole au sein des classes.
- Développer la pratique de l'essai-erreur et du renforcement positif afin de développer la confiance des élèves en leurs capacités et leur donner envie de se dépasser.
- Aménager la cour de récréation en « zones » (zone ballon, zone calme, …) et favoriser les jeux non violents en proposant d'autres activités.

- Renforcer nos pratiques pédagogiques afin de susciter davantage l'intérêt des enfants, de les rendre acteurs de leurs apprentissages et de les impliquer dans la vie de l'école.

5) Nos méthodes

a. Assurer la réussite de chaque élève

Nos priorités sont de permettre à chaque élève d'être acteur de ses apprentissages, d'évoluer à son rythme et de développer son autonomie et sa confiance en ses capacités.

☞ *L'école assure le suivi de tous les élèves par la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adéquates.*

- La pratique d'une pédagogie active permet à l'enfant d'être acteur de ses apprentissages et de construire ses savoirs au départ d'activités variées porteuses de sens et issues de son vécu, de ses attentes. Celle-ci favorise son autonomie et est source de progression et d'autonomie.

- L'apprentissage passe par des essais, des tâtonnements, des erreurs, des échecs, … Utiliser les erreurs des élèves permet d'instaurer un climat de confiance dans lequel l'erreur n'est plus stigmatisée mais devient une stratégie pour la construction du savoir.

Il y a donc pour les élèves un droit à l'erreur qui est reconnu et pris en compte. Pour l'élève, le retour réflexif sur l'erreur est une voie propice pour accéder à une meilleure compréhension de la notion étudiée. Par ce travail, il découvre aussi son propre fonctionnement intellectuel et gagne en autonomie.
Pour les enseignants, l'exploitation de l'erreur permet de découvrir les démarches d'apprentissage des élèves, d'identifier leurs besoins, de différencier les approches pédagogiques, de les évaluer avec pertinence.

- La verbalisation de ses propres démarches permet à chaque enfant de trouver sa propre stratégie de résolution.

- La pédagogie différenciée est utilisée à chaque moment de l'apprentissage de l'élève. Elle permet de proposer aux élèves plusieurs entrées vers l'acquisition d'une compétence, de façon à ce que chaque élève puisse trouver celle qui lui convient le mieux.
Quand un élève est en difficulté dans l'acquisition d'une compétence, il est utile de prévoir à son intention certaines tâches particulières pour qu'il surmonte

sa difficulté. Ces différents cheminements conduiront aux mêmes compétences pour tous les élèves.

- Mise en place d'ateliers de remédiation et de dépassement en créant des groupes de besoins, en proposant des dispositifs concrets permettant la manipulation, les essais-erreurs, les expériences.
Une attention toute particulière est également accordée aux enfants en année complémentaire afin de travailler les compétences non acquises.

- Mise en place d'un renforcement de l'accompagnement des élèves et ce, dès le début des apprentissages afin d'assurer une consolidation des bases pour la suite de leur cursus scolaire ; en favorisant notamment le dédoublement des P1-P2.

- L'évaluation formative est utilisée afin ne pas mettre systématiquement les élèves en concurrence les uns avec les autres. Contrairement à une idée reçue, cela n'engendre nullement leur motivation. Car le but est que l'élève prenne conscience de l'endroit où il en est dans son cheminement d'apprentissage. Dans cette perspective, l'enseignant mettra en place un dispositif d'auto-évaluation, où l'élève s'évaluera lui-même dans le cadre d'un dialogue avec son titulaire.

- La pratique de l'évaluation diagnostique est utilisée par les enseignants en début d'apprentissage afin de définir les besoins, les lacunes, les potentialités de chaque élève. Ce dispositif d'évaluation permettra à l'enseignant de préparer ses séquences d'apprentissage selon les besoins de chaque élève.

- L'évaluation sommative est pratiquée au terme d'une ou plusieurs séquences d'apprentissage pour en faire un bilan. Elle permet aux élèves et à leurs parents de les informer sur le degré d'acquisition des connaissances et de la maitrise des compétences. L'école a aboli le système des points au bénéfice de bulletins par compétences.

☞ *L'école met en place des mesures qui visent à assurer la continuité entre les classes et les cycles* (2,5-5 ans / 5-8 ans / 8-10 ans et 10-12 ans)

- Les enseignants collaborent entre eux afin d'assurer une programmation et une progression des apprentissages dans chaque domaine. Cette harmonisation des points de vue des enseignants sur les savoirs à enseigner permet aux élèves de se rendre compte qu'ils apprennent dans un processus continu de développement de leurs compétences.

- Création avec les élèves de référentiels évolutifs qui leur serviront d'outils afin de les aider dans leurs stratégies d'apprentissage et qu'ils utiliseront tout au long de leur scolarité dans notre école.

☞ *L'école sensibilise le plus rapidement possible les parents aux difficultés rencontrées par les enfants.*

L'accent est mis sur la coopération entre les différents acteurs (enseignants, parents, CPMS, logopèdes, …) pour remédier aux difficultés rencontrées par les élèves.

- Les enseignants se forment continuellement pour pouvoir accompagner au mieux chaque enfant.

- Communication par la voie du journal de classe de l'élève dès qu'un problème surgit.

- Organisation de réunions de parents libres ou sur convocation après chaque bulletin.

- Rencontre programmée entre le titulaire et les parents pour présenter le problème et rechercher des pistes de causes et de solutions.

- Rencontre entre les parents et la direction pour décider d'une stratégie d'aide à l'enfant, de consultations médicales à envisager.

- Nous réalisons un dossier individuel de soutien pour les élèves éprouvant des difficultés. Ce dossier d'accompagnement, donnant un relevé des actions entreprises, est voué à être consultable par les professionnels qui encadrent l'enfant voire éventuellement le nouvel établissement fréquenté par un élève qui nous quitterait en cours de scolarité si le suivi le nécessite.

☞ *L'école organise l'année complémentaire.*

Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire habituel pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les compétences visées. Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire au maximum par étape (une année dans le cycle 5/8 ans et une année dans le cycle 8/12 ans au maximum). Cette mesure exceptionnelle sera accompagnée par une aide spécifique apportée à l'enfant à l'école et/ou en dehors de l'école. La spécificité du cas de l'enfant sera analysée lors des conseils de classe. Des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place dans les stratégies pédagogiques des enseignants (pour autant que ces difficultés relèvent de nos compétences).

De plus, la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné devra permettre d'évaluer les bénéfices d'une telle mesure.

Celui-ci contient les constats, les objectifs et les pistes d'aide proposées par l'école en collaboration avec le Centre P.M.S, P.S.E. ainsi que d'autres intervenants du médical ou paramédical.

L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit dont pas nécessairement se situer en fin d'étape (2,5-8ans / 8-12 ans).

b. Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

- Une réunion collective d'informations est organisée avec les parents en fin de 2ème maternelle au cours de laquelle sont expliqués les enjeux d'une fréquentation régulière de l'école sur la scolarité de leur enfant.

- Dès l'inscription et à chaque rentrée scolaire, les modalités administratives en lien avec les absences sont communiquées aux parents par le biais du règlement d'ordre intérieur afin de simplifier et clarifier la communication.

- La direction contacte les parents en cas d'absentéisme non justifié ou récurrent. Après 9 demi-jours d'absence injustifiée, les équipes mobiles sont averties.

- La collaboration continue et permanente avec le Centre PMS attaché à notre établissement, offre une réponse appropriée et personnalisée à chaque situation scolaire et/ ou familiale rencontrée dans le respect de chacun.

- Les enseignants sont attentifs au quotidien au développement des élèves ainsi qu'à leur état personnel et affectif, ce qui permet d'agir rapidement lorsqu'un élève semble montrer le moindre signe de mal-être.

- L'équipe éducative met en place au quotidien des activités en lien avec la vie quotidienne et les besoins des élèves. Celles-ci permettent de susciter la motivation des élèves en maintenant leur curiosité, leur plaisir d'apprendre et de réduire le risque de décrochage scolaire.

c. Encadrer de manière optimale les élèves à besoins spécifiques

- Collaboration avec les partenaires gravitant autour de l'élève (centre PMS, direction, enseignants, parents, particulier médical ou paramédical, etc…) afin

de décider ensemble des aménagements les plus utiles et raisonnables au contexte de la classe pour aider l'élève en difficulté.

- Formations suivies par les enseignants sur les différents troubles de l'apprentissage afin d'aider les élèves de manière efficace selon leurs besoins spécifiques.

- Les classes sont équipées de matériels pour les élèves ayant des besoins spécifiques : chuchoteurs, casques anti-bruit, outils numériques, ballon siège, …).

- Intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé en collaborant avec les professionnels de l'enseignement spécialisé et en constituant un suivi régulier sur base d'un dossier de l'élève.

d. Favoriser l'accès à la culture et à la lecture

La lutte pour la disparition des inégalités sociales passe par la culture sous toutes ses formes : celle des jeunes qui doit être mise en valeur et celle des familles qui doit être prise en considération. L'école s'efforcera de nouer des collaborations avec les institutions culturelles, artistiques et le monde associatif.

- Tous les 2 ans, des classes de dépaysement (de forêt, de mer, de ferme, de sports, …) alliant activités pédagogiques, culturelles et sportives sont organisées en stage résidentiel.
Celles-ci font partie d'un projet élaboré par la classe générant bons nombres d'apprentissages et l'acquisition de compétences dans des domaines variés. L'autonomie est au cœur du projet.

- Des sorties et animations sont organisées par les titulaires. Celles-ci s'intègrent dans un projet et sont le point de départ, un outil ou la concrétisation d'un projet.

- Les animations organisées peuvent avoir lieu dans ou en dehors de l'établissement scolaire.

- En début d'année, les élèves des classes primaires ont l'occasion de visiter l'académie de Farciennes et de participer à une séance d'initiation aux cours de musique, de danse, de théâtre et de découvrir leur bibliothèque.

- En partenariat avec l'académie de Farciennes, les élèves peuvent suivre dans notre école un cours de théâtre hebdomadaire dès 8 ans organisé après les heures de cours.

- Les élèves de la 2e maternelle à la 6e primaire assistent une fois par an à une pièce de théâtre adaptée à leur âge et organisée par le centre culturel de Presles.

- Dans le cadre du PECA (Parcours d'Education Culturel et artistique), une collaboration sera établie avec des associations culturelles et/ou des acteurs extérieurs à l'école afin d'assurer à tous les élèves un accès égal à la culture et à l'art, à travers leurs différents modes d'expression.

- Dans chaque classe, mise à disposition d'une bibliothèque fonctionnelle donnant accès à des livres documentaires, des albums, des bandes dessinées, …

✋ Un document de prévision budgétaire est distribué au début de chaque année scolaire pour décrire la participation financière qui sera demandée aux parents tout au long de l'année scolaire. Toutefois, exceptionnellement, des frais pourraient être demandés pour un événement imprévu (sortie, animation, …).
L'école et le comité des parents organisent des activités afin de diminuer le coût des classes de dépaysement et des visites pédagogiques.

e. Promouvoir l'accès aux sports

Le sport à l'école est un axe important de notre conception du développement optimal de l'enfant. L'accent est mis sur la participation, le plaisir de faire et non sur la compétition.

- Deux heures hebdomadaires d'éducation physique ou de psychomotricité (pour les classes maternelles) sont dispensées aux élèves par des enseignants spécifiques. Le cours d'éducation physique se déroulent dans un vaste hall sportif équipé d'engins bien adaptés se trouvant derrière la commune.

- A partir de la troisième primaire, un cours de natation obligatoire est dispensé à tous les élèves.

- Une fois par an, une journée sportive est organisée pour les élèves du primaire par les professeurs d'éducation physique en collaboration avec la Province et le service A.M.E de la commune. Cette journée sportive se déroule dans les 2 halls sportifs de la commune qui sont aménagés pour l'occasion en différents ateliers (basket, unihoc, rugby, cross canadienne, …).

- Les élèves ont l'occasion de participer à des classes de dépaysement à caractère sportif durant leur parcours primaire.
- Mise à disposition de vélos adaptés aux élèves des classes maternelles.

- Dans le cadre d'un projet sécurité routière, les élèves de P5-P6 ont l'occasion de passer le brevet vélo (Pro-vélo) tous les 2 ans.

f. Promouvoir la citoyenneté, la santé et l'éducation aux médias

Notre école est, comme la société qui l'entoure, un espace multiculturel empreint de diversité sociale. Favoriser le « vivre ensemble » pour que chacun se sente à sa place est une de nos priorités. Nous pensons que tous ont droit à la parole, tous ont le droit d'être écoutés, tous ont droit à recevoir un enseignement de qualité.

- Les élèves sont sensibilisés au tri des déchets, respect de l'environnement par les enseignantes et par le biais des animations proposées par TIBI.

- Partenariat avec Bebat : collecte de piles usagées.

- Promotion des collations saines.

- Mise en place des conseils de classe des élèves et d'école afin que chacun soit responsabilisé aux actions et aux actes posés à l'école.

Ces dispositifs permettront de :

* développer l'esprit critique en participant à un débat, en analysant les images et les idées reçues diffusées par les médias, en apprenant à sélectionner les informations trouvées sur Internet.

* élaborer des codes communs pour mieux vivre ensemble.

- La classe de P5-P6 participe au Conseil communal des enfants.

- Responsabilisation des enfants dans leur quotidien classe par le biais d'un tableau des charges réalisé de manière hebdomadaire.

- Participation à des manifestations patriotiques, civiques et de solidarité.

- Préparation de la visite médicale avec les élèves de la maternelle.

- Collaboration avec le Centre PMS afin de promouvoir les actions bénéfiques au développement de l'hygiène de vie et de la santé via notamment le sport.

- Participation aux actions proposées par la région wallonne : "Le grand nettoyage de printemps", "Le défi Génération Zéro Watt", "Les journées wallonnes de l'eau", …

- Promouvoir les appels à projets : « Projet numérique », « Ose le vert, projet potager », ...

g. Harmoniser la transition entre l'enseignement primaire et secondaire

- Visite d'établissements secondaires qui se trouvent à proximité.

- Séance d'informations aux parents des élèves de 6e primaire concernant les modalités d'inscription en première secondaire.

- Collaboration avec la Cité des Métiers de Charleroi afin que les élèves puissent bénéficier d'animations sur la découverte des métiers.

- Collaboration avec le Centre PMS afin qu'il puisse venir présenter aux élèves de 6e primaire, leurs animations sur la connaissance de soi et la prise de conscience de ses forces et de ses faiblesses.

- Le Centre PMS organise une séance d'informations relative à l'organisation du premier degré de l'enseignement secondaire.

h. Prévenir les discriminations et les violences

La problématique du harcèlement scolaire et de la violence est prise à bras le corps par l'ensemble de l'équipe éducative qui a initié un projet réflexif sur le sujet menant à des aménagements spécifiques des cours de récréations afin de prévenir les comportements conflictuels et les incivilités.

- Des conseils de coopération sont organisés chaque semaine dans les classes primaires. Ceux-ci sont des lieux de réflexion pour l'amélioration de la vie à l'école et la gestion des conflits.

- Collaboration avec les surveillantes qui encadrent les élèves durant les temps de midi.

- Groupes de parole destinés à l'écoute des enfants et la gestion des conflits.

- Sensibilisation des élèves à un mode de communication non-violente par le biais d'animations proposées par l'AMO (service d'actions en milieu ouvert).

- Mise en place d'outils favorisant un environnement sécurisant et bienveillant au sein de l'établissement scolaire (baromètre des émotions, la boite anti-harcèlement, les « Chaudoudoux et les froids piquants, ...).

- Aménager la cour de récréation en différentes zones avec différentes possibilités de jeux.

- Rédaction avec les élèves d'un règlement d'école.

i. Collaborer avec les parents, intensifier les liens famille-école

« La réussite scolaire dépend de la motivation de l'élève, du professionnalisme des enseignants, du soutien et de la collaboration avec les parents. »

Nous prônons une communication bienveillante et régulière avec les parents.

- Le journal de classe est un outil de communication entre la famille et l'école. Sa supervision quotidienne par les titulaires et la famille est indispensable.
En début d'année, chaque élève reçoit une farde de communications dans laquelle y sont insérés tous les documents à transmettre aux parents.

- Les parents peuvent rencontrer les enseignantes avant la rentrée des classes ainsi qu'à la sortie dès qu'une question d'ordre pédagogique ou autre se pose.
A la demande des parents ou de l'équipe éducative, des rencontres ponctuelles sont organisées dès qu'un problème surgit, qu'il soit d'ordre pédagogique ou comportemental.

- Une réunion d'informations sur les pratiques de classe est organisée début septembre. Les titulaires y rencontrent les parents de manière à expliquer l'utilisation du journal de classe, la tenue des cahiers, des fardes, les procédures en cas d'absence et tout autre thème relatif au bon fonctionnement de la classe.
Trois autres réunions au maximum sur l'année scolaire seront organisées à des moments clés de l'année scolaire (réunion d'information concernant l'organisation des classes de dépaysement ou autres activités culturelles, réunion de fin d'année) avec l'ensemble de l'équipe éducative, les parents et la direction dans le cadre des missions obligatoires de SEE.
Et d'autres réunions individuelles pourront être planifiées par les enseignants de manière autonome selon les difficultés rencontrées par les élèves et pour lesquels une communication individuelle avec les parents se révèle nécessaire afin d'accompagner au mieux leur enfant. Ces réunions relèveront donc du travail pour la classe.

- La communication avec les parents est également renforcée par l'utilisation d'une plateforme numérique. Celle-ci permet aux enseignants de partager avec les parents les différentes activités vécues au quotidien par leur enfant
dans leur groupe classe, lors de sorties et visites pédagogiques.

- L'école organise des moments conviviaux durant l'année scolaire : goûter d'hiver, souper annuel, fête de l'école, …

j. Orienter les élèves

Tout au long de son parcours, chaque élève participera à différentes évaluations. Suite à l'analyse de celles-ci et aux conseils pédagogiques, l'équipe mettra tout en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève dans le respect du cadre légal et des possibilités d'une école fondamentale.

- Tous les élèves de sixième primaire présentent une évaluation externe, élaborée par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'obtenir le CEB (certificat d'études de base).

- En 2e et 4e année primaire, les élèves sont soumis à des évaluations externes.

- Les élèves de 3e et 5e années primaires participent aux évaluations externes non certificatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Ces évaluations sont diagnostiques et visent à informer les équipes éducatives des acquis des élèves.

- Les bulletins sont élaborés sur la base des compétences travaillées dans les différents domaines d'apprentissages. Des appréciations et commentaires de l'équipe pédagogique indiquent à l'élève et à ses parents ses progressions et ses difficultés.

- Les bulletins sont remis et expliqués aux familles lors de réunions de parents.

- Des réunions en collaboration avec le Centre PMS sont organisées. Durant celles-ci, les points forts et les difficultés des élèves sont évoqués. A l'issue de ces concertations, des pistes de remédiation sont proposées aux élèves afin de leur proposer un enseignement mieux adapté à ses besoins.

- En troisième maternelle, le Centre PMS en collaboration avec l'équipe pédagogique propose aux parents, sur base volontaire, un bilan du développement pédagogique afin de préparer au mieux le passage vers le primaire.
Le service PSE effectue quant à lui un bilan du développement neurologique qui fait partie intégrante du bilan de santé des élèves de 3e maternelle.

k. Veiller à l'accès de la scolarisation pour tous

Informations données aux parents en début d'année scolaire sur les frais requis (activités payantes, voyages, etc…).

- Dispositions financières particulières qui tiennent compte du contexte socio-économique des familles : coût raisonnable, avec une série de mesures prises pour garantir l'accessibilité totale pour les enfants en difficultés financières.
- Fourniture du matériel scolaire (hormis plumier vide et cartable) de chaque élève.

6) Nos projets

a. Projet numérique

Nous sommes persuadés que la maîtrise dès le plus jeune âge de l'outil informatique favorise l'égalité entre les élèves, l'intégration dans l'enseignement secondaire et plus tard dans le monde du travail.
L'école contribue au projet d'une société de l'information et de la communication pour tous. Elle doit former les élèves à maîtriser ces outils numériques et à devenir de futurs citoyens dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.
Nous allons progressivement équiper les classes d'outils numériques (tablettes, ordinateurs portables, tableau interactif) en répondant à un appel à projets « Ecole Numérique » organisé par la Région Wallonne.

L'utilisation de ces outils numériques nous permettront de :

- Varier les dispositifs proposés aux élèves (en évitant une surexposition aux écrans). Les enseignants se formeront à l'utilisation optimale de ces nouveaux outils mis au service de l'apprentissage ;

- Différencier les apprentissages selon les besoins des élèves ;

- Développer différentes compétences comme celles liées à la communication, la collaboration, la méthodologie, la pensée critique ;

- Développer l'autonomie des élèves ;

- Former les élèves à un apprentissage sécurisé de l'internet, à l'utiliser correctement et de façon responsable ;

- Rechercher des informations dans le cadre de certaines séquences d'apprentissage ;

- Utiliser des logiciels éducatifs pour les activités de différenciation ou de dépassement.

b. Aménagement des cours de récréation

« La cour de récré, un espace éducatif et récréatif de qualité.....convivial, où il fait bon vivre ensemble. »

La cour de récréation est un enjeu important de la scolarité de nos élèves à divers titres. Pour preuve, la récréation agit sur leur concentration, leur bien-être, pour l'apprentissage de la citoyenneté, de la sociabilité et d'un climat de groupe où il fait bon vivre, ainsi que pour la créativité et l'imagination. De ce fait, il nous parait important que leur espace de jeux soit repensé, aménagé et adéquat à leurs besoins, à leur bien-être et aux aptitudes qu'ils ont à y développer.

Tous les enfants n'ont pas les mêmes besoins au même moment.
Certains profitent de la récré pour se dépenser, d'autres pour s'amuser, d'autres encore pour bavarder, se reposer, etc… La cour de récré sera donc divisée en différentes zones de façon à faciliter le bon fonctionnement et à répondre au bien-être de chacun. Organiser et proposer du matériel varié en suffisance aux enfants permettra au sein de la cour d'intensifier son aspect ludique tout en réduisant les tensions. Chaque enfant est libre de jouer, de créer, de se dépenser selon ses propres besoins. Pour développer les sentiments d'empathie et d'appartenance au groupe, un banc de l'amitié sera aménagé et décoré.
Si un enfant se sent triste ou seul, il peut s'y asseoir. Les autres enfants savent alors que cet enfant a besoin d'aide et celui ou celle qui le souhaite peut la lui offrir.
Une collaboration sera également établie avec une AMO (service d'actions en milieu ouvert) afin de conscientiser les enfants à un mode de communication non violente.

c. Aménagement d'une « mathématithèque ».

Afin d'améliorer un de nos objectifs définis par le gouvernement qui est d'augmenter les résultats de nos élèves en mathématiques, nous avons décidé de créer une « mathématithèque ».

Celle-ci sera aménagée dans un local dans lequel sera installé une multitude de jeux, de matériels, … en rapport avec les mathématiques. Les élèves, avec leur enseignant, pourront profiter de ces différents outils pour travailler en ateliers, découvrir de nouvelles matières, en approfondir d'autres ou même remédier à certaines lacunes dans ce domaine.

Ce local sera entièrement dédié aux manipulations car celles-ci sont très importantes pour l'encrage des apprentissages et cela, à n'importe quel âge.

Cette « mathématithèque » sera fonctionnelle et disponible en tout temps. Elle permettra de mettre en commun un grand nombre de matériels afin que ceux-ci soient exploités au maximum que ce soit par les enfants ou que ce soit par les enseignants.

d. Mise en place d'une BCD (bibliothèque centre de documentation)

Afin que chaque enfant ait un accès libre et gratuit à la culture et aux livres, nous avons décidé de créer une bibliothèque centre de documentation.

Un espace sera spécialement réservé pour aménager des étagères ; où les livres seront classés et rangés par les élèves. Un coin lecture sera installé afin de mettre les élèves dans des conditions optimales pour renforcer leur goût et leur motivation à la lecture.

Un système de prêt et un règlement seront rédigés par les élèves de 5e et 6e années primaires.

Les élèves auront accès à cet espace avec leur professeur, soit pour des moments lecture, soit pour se documenter sur des sujets abordés en classe.